

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Session ordinaire du 9 février 2017

### Personnes présentes

- Messieurs LEVRAT, CHABERT, DONGUY, RABATEL, HAUTAPLAIN, GASCON
- Mesdames OBADIA, GONIN, MONTAGNE, DUBOIS, VUICHARD, CHOUTEAU, BERTHIER-CASSET, RASPER

Daniel CHABERT donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la 1<sup>ère</sup> partie de la réunion  
Alexandre DIDIER, excusé, donne pouvoir à Laurence CHOUTEAU

\*

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion ordinaire du 12 janvier 2017.

Modification de l'ordre du jour : délibérations concernant la police municipale et concernant le marché CCCM « vidéo-protection ».

### P.L.U.I.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (6 abstentions, 7 voix contre, 2 voix pour) de s'opposer au transfert de cette compétence.

### Marché CCCM « vidéo-protection »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché public « vidéo-protection » passé par la 3CM avec la Société BOUYGUES Energies et Services.

Il rappelle également que ce marché est passé pour le compte de la Communauté de Communes et de ses communes membres ; la 3CM intervenant en tant que coordonnateur d'un groupement de commande, en vertu d'une convention de groupement de commande passée avec les communes de Balan, Béliigneux, Dagneux, La Boisse, Niévroz, Pizay et Sainte-Croix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à groupement de commande « vidéo-protection » passé par la 3CM, personne publique contractante et coordonnatrice du groupement de commande des communes membres.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux dépenses concernant la commune.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus dans les restes à réaliser du compte administratif 2016.

### 3CM – Police municipale

Depuis plusieurs années, l'approche communale des phénomènes d'insécurité et de délinquance n'apparaît plus adaptée. En effet, ces problématiques dépassent les frontières communales et s'étendent au bassin de vie, tant urbain que rural, constitué par les communes-membres de la 3CM. Aussi, ces phénomènes nécessitent d'être appréhendés à l'échelle du territoire intercommunal.

Afin de mieux assurer un ordre public sur le territoire de la 3CM et à remédier aux difficultés financières que connaissent les communes de petite taille, des maires souhaitent mettre en commun leurs personnels de police municipale respectifs, y compris en direction des communes ne disposant pas de tels personnels.

Afin de rendre effective cette mise en commun, une convention doit être établie en application de l'article L 512.1. Celle-ci, conclue pour une durée de 3 ans, fixe les modalités de mise en commun horizontale des personnels de police municipale des communes de Balan, Béliigneux, Dagneux et La Boisse entre-elles, d'une part, et, d'autre part, avec les communes de Bressolles, Pizay et Sainte-Croix, qui ne comptent pas dans leurs effectifs communaux de tels personnels.

Considérant :

- la présence d'un quartier dit « prioritaire » sur le territoire de la 3CM (quartier de la Maladière),
- la volonté de la 3CM de développer la cohésion sociale sur le territoire intercommunal et plus particulièrement sur le quartier prioritaire de la Maladière, situé sur la commune de Montluel,
- la solidarité intercommunale conditionnée de l'ensemble des maires de la 3CM envers le maire de la commune de Montluel,
- l'engagement des acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire,
- le cadre de référence du Contrat de Ville nouvelle génération,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise en commun des personnels de police municipale des communes de la 3CM,
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, un adjoint au Maire ayant délégation dans le domaine concerné, à signer la convention de mise en commun des personnels de police municipale des communes de la 3CM,
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### ***Comptes administratifs 2016 (en €)***

#### ***Assainissement – S.P.A.N.C.***

	Dépenses	Recettes	
Section d'exploitation	75.656,00	67.587,64	
Section d'investissement	2.859,13		
Report de l'exercice 2015 :			
- section d'exploitation		9.040,36	
- section d'investissement		11.694,38	
Solde d'exécution	78.515,13	88.322,38	9.807,25

Le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat ont été approuvés à l'unanimité.

#### ***Budget communal***

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	241.159,40	240.005,10
Section d'investissement	21.046,41	28.803,75
Report de l'exercice 2015 :		
- section de fonctionnement		114.883,38
- section d'investissement		7.594,09
	262.205,81	391.286,32
Reste à réaliser en 2017 :		
- section d'investissement	29.950,00	350,00
Résultat cumulé :		
- section de fonctionnement	241.159,40	354.888,48
- section d'investissement	50.996,41	36.747,84
Total cumulé	292.155,81	391.636,32

Le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat ont été approuvés à l'unanimité.

#### ***Divers***

- Par courrier, l'A.D.A.P.E.I. de l'Ain remercie vivement toutes les personnes qui ont contribué au succès de l'Opération Brioches 2016.

- L'entreprise GEORGE a été retenue pour effectuer l'élagage des herbes sur les voies communales. Coût T.T.C. : 4.219,20 € (prix identique à 2016).
- Un éclairage fixe sera installé à l'extérieur de la salle polyvalente en remplacement du détecteur existant. Ce dernier sera installé à l'extérieur, devant la porte de l'ancienne cantine et de la salle de réunions.
- Si nous obtenons l'accord du Conseil Départemental, un passage piéton serait installé devant le restaurant Au Village.
- Un radar pédagogique, prêté par la 3CM, sera installé sur la commune, pendant une période allant de mai à juillet 2017. Dès que ce dispositif sera une nouvelle fois disponible, il sera installé à un autre endroit.  
A noter qu'en accord avec la 3CM, il y aura, sur la commune, de vrais contrôles de vitesse, avec verbalisation.
- Un panneau à l'entrée sud du village sera déplacé et remis avant la montée du cimetière.
- La mairie souhaiterait se doter d'un panneau d'affichage en bois qui serait installé à l'entrée sud du village.
- Les coussins berlinois qui étaient installés Route du Combard seront mis Route de Gabet.
- La mairie a reçu les remerciements de plusieurs Saint-Cruziens suite à la remise des colis de Noël.

## *Réunions diverses*

### *BUCOPA – 26 janvier 2017*

- Approbation du SCoT du Syndicat Mixte BUCOPA
- Prolongation du dispositif d'accès à l'emploi titulaire
- Poursuite du poste de l'assistante pour moitié de son temps auprès de la CC Plaine de l'Ain pour l'année 2017
- Mise en place du RIFSEEP
- Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2017
- Présentation des orientations budgétaires 2017
- Rapport sur l'égalité hommes-femmes
- Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la FTP de l'Ain
- Fonction d'inspection d'hygiène et de sécurité

### *3CM – 10 janvier 2017*

- Renouvellement de l'adhésion à l'Assemblée des Communautés de France
- Renouvellement de l'adhésion à AMORCE
- Adhésion à l'Association Nationale des Gestionnaires de Dignes « France Dignes » et désignation des représentants
- Eau, assainissement, milieux naturels – adhésion au GRAIE (Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'Eau) et désignation des représentants
- Convention de mise à disposition EPFL/3CM pour la ZAC des Goucheronnes
- Convention de portage foncier EPFL/3CM pour la ZAC des Goucheronnes
- Convention de mise à jour du logiciel « immobilisations » pour le budget principal et le budget annexe de l'eau 3CM/Mme Sylviane Bouchard
- Convention de rétrocession du collecteur de transport des effluents de la commune de Thil vers la STEP communautaire des îles entre la CCMP et la 3CM
- Convention de raccordement de la commune de Thil à la STEP communautaire des îles à Niévroz
- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017
- Office de Tourisme – repas d'anniversaire
- Décision modificative N° 4 – budget général
- Durée et mode d'amortissement des subventions d'équipement et des immobilisations – budget annexe de l'assainissement

- GEMAPI – bassin versant de la Sereine et du Cottey – demande de subvention à l'AERMC pour la réalisation d'une étude préfiguratrice à la prise de compétence GEMAPI
- Rapport annuel faisant bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail
- Modification du tableau des emplois – service de la direction générale
- Modification du tableau des emplois – création d'un poste de rédacteur territorial
- Modification du tableau des emplois – création d'un poste de développeur économique – directeur de pépinière d'entreprises

Après signature de différents documents, la séance est levée.

Prochaine réunion : mercredi 22 mars 2017 (19 h 30 à 20 h 30, réunion à huis clos et à partir de 20 h 30, réunion ordinaire).

Monsieur le Maire

La Secrétaire de séance

Les Conseillers